



DIPE/22-937-799 du 18/07/2022

**TABLEAU D'AVANCEMENT A L'ECHELON SPECIAL DE LA CLASSE EXCEPTIONNELLE - ANNEE
SCOLAIRE 2021-2022 - CORPS DES PROFESSEURS D'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE**

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : Mme SCHNEIDER - Tel : 04 42 91 73 76 - mail : catherine.schneider@ac-aix-marseille.fr

Le recteur de la région académique Provence – Alpes - Côtes d'Azur, recteur de l'académie d'Aix-Marseille, chancelier des universités

Vu la loi n°83-634 du 13/07/1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble de la loi n°84-16 du 11/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°80-627 du 04/08/1980 modifié relatif au statut particulier des professeurs d'éducation physique et sportive ;

Arrête :

Article 1 : Les professeurs dont les noms suivent, accèdent à l'échelon spécial de la classe exceptionnelle à compter du 1^{er} septembre 2022.

BAGNOLI	LUCETTE
BULLEUX	PATRICE
CECCONI	JOSEPH
CICUT	FLORENCE
DENANTE	LOUIS
GAUTIER	FRANCOISE
KLEIN	FRANCOIS
MARTINEZ	THIERRY
NOVI	AGNES
PARAT	ODILE
RICARD	OLIVIER
RIGAUT	JEAN LOUIS
SEGUI	PHILIPPE
TERRIER	DANIEL
THIBAUT	PHILIPPE

Article 2 : Le Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Charles BOURDEAUD'HUY, Directeur des Relations et des Ressources Humaines